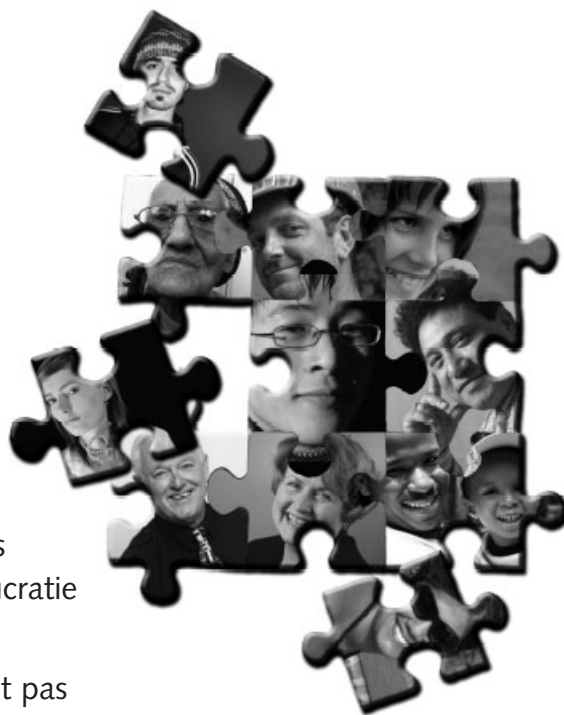


Liège, le 17 mai 2006

Journée des Insertions

- p. 2 **Éditorial**
- p. 3 La coopération Nord/Sud.
Repenser la coopération Nord-Sud
- p. 5 La coopération Nord/Sud.
La coopération vue d'une commune,
d'une université et du Forem
- p. 6 L'enseignement. Comment l'enseignement
peut-il être un vecteur d'insertion ?
- p. 8 L'enseignement. RIS étudiant: entre les pièges
à l'emploi et les chausse-trappes de la bureaucratie
- p. 10 L'action sociale et ses relais.
Intégration/insertion sociale: l'emploi ne suffit pas
- p. 11 L'action sociale et ses relais. L'accueil inconditionnel et anonyme
- p. 13 L'action sociale et ses relais. Le partenariat bénévole/professionnels
– services publics/associations
- p. 15 La culture. L'insertion des jeunes par la culture



Éditorial

La 6^e journée des insertions avait lieu le 17 mai 2006. L'occasion pour les acteurs de l'insertion, au sens le plus large, de se rencontrer, de débattre ensemble. Selon les mots de Claude Emonts, président du CPAS de Liège et de l'asbl qui coordonne l'organisation de cette journée, l'enjeu est de « faire comprendre que l'insertion ne relève pas d'un domaine exclusif, apanage de spécialistes attachés aux CPAS ou au Forem [...] ». Et plus loin, « nous avons voulu montrer l'étendue des potentialités d'action, autant que les manques et les résistances psychologiques dans certains domaines ». L'objectif, s'il peut apparaître consensuel, n'en est pas pour autant évident.

Les articles qui composent ce dossier spécial, réalisé conjointement par les équipes d'*Alter Echos* et d'*Alter Educ*, rendent compte des débats qui se sont tenus lors de cette journée du 17 mai. Un compte-rendu pour capitaliser la réflexion. Une manière aussi de prolonger les débats initiés à cette occasion.

Cette journée comportait trois thèmes principaux, abordant quatre enjeux. Le premier pourrait a priori paraître bizarre pour les professionnels de l'insertion: les rapports nord/sud. C'est en fait une réflexion sur le « pourquoi de notre engagement solidaire », explique Claude Emonts. « L'ici et l'ailleurs » était d'ailleurs un des thèmes au programme de la première journée des insertions en 1996. « De nombreuses villes et communes mènent en effet des petits projets de développement un peu partout dans le monde », relève la note introductive au débat.

Un enjeu fait son apparition pour la première fois; l'enseignement en tant que vecteur d'intégration. Abordé sous l'angle de l'équité des politiques éducatives avec des mandataires, il a aussi été évoqué du point de vue des acteurs de l'intégration sociale en abordant la question du revenu d'intégration pour les étudiants.

Le troisième thème était plus « classique » et portait sur les partenariats dans l'action sociale. Au menu, outre le débat en séance plénière, deux ateliers. L'un sur les modalités de « l'accueil inconditionnel et anonyme », en particulier pour les sans-abri, et l'autre sur les partenariats « public/associatif ».

Enfin, un dernier thème concernait la culture. Un atelier réunissant différents acteurs du travail social et du monde artistique a présenté différentes initiatives dont l'objectif est de travailler l'insertion socioculturelle des jeunes en milieu multiculturel.

Autant de prétextes pour mettre les acteurs issus de différents horizons en présence. Avec parfois des rencontres et des volontés de construire quelque chose ensemble.

L'Agence Alter

L'AGENCE ALTER

Le photocopillage occasionne à l'Agence Alter un manque à gagner d'au moins 30 % des ventes d'abonnements.

La reproduction intégrale ou partielle d'articles est interdite par la loi si elle porte préjudice à leur exploitation normale.

Journalistes

Xavier Bodson (XBN)
Cécile Histas (CHS)
Baudouin Massart (BMT)
Catherine Morenville (CME)
Thomas Lemaigre (TLE)

Directeur des publications

Xavier Bodson (XBN)

Directeur

Thomas Lemaigre (TLE)

Maquette

Adréline

Directrice des publications

Catherine Closson

Administration

Dominique Normand

AlterEduc

Grâce au soutien du ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports; du ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des missions confiées à l'Office de la Naissance et de l'Enfance, du ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial; de la ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

AlterEchos

Grâce au soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale; du ministère de la Communauté française; et des ministres wallons de l'Économie et de l'Emploi; de la Formation; du Logement, des Transports et du Développement territorial et de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

Repenser la coopération Nord-Sud

La coopération au développement serait-elle en échec dans la lutte contre la pauvreté? Question lancée sur le vif par le président de la discussion, le sénateur Pierre Galand (PS). Les invités présents issus tant des pouvoirs publics fédéraux et régionaux que du secteur associatif ont émis à tour de rôle leur opinion sur ce constat rappelé en séance par Martine Van Dooren, directrice générale du SPF Coopération au développement¹: 1,2 milliard de personnes vivent encore actuellement avec moins d'un dollar par jour.

« En quarante ans de coopération au développement belge, force est de constater que le Sud reste une fois de plus négligé » constate Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF)² et commissaire à l'année Senghor. L'absence de prise en considération de l'altérité explique notamment, selon lui, les récents événements survenus dans les banlieues françaises et plus près de nous, les meurtres commis à Anvers par un proche des thèses de l'extrême-droite.

La culture comme facteur de développement

« Au Sommet de la Terre 2002 à Johannesburg, la culture est reconnue comme l'un des vecteurs du développement et la réaction s'organise contre la mondialisation non maîtrisée », rappelle l'administrateur de l'AIF. En octobre 2005, une convention internationale sur la diversité culturelle est adoptée à l'Unesco par cent quarante-huit pays (les USA s'abstiennent notamment) afin de poursuivre le financement de la culture. À titre d'exemple, la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne a été mise à mal – et l'est encore – par l'obligation d'adopter le français comme langue d'alphabétisation plutôt que d'entamer les premières années de l'enseignement fondamental dans la langue locale. Les résultats sont pourtant sans appel :

les enfants alphabétisés dans les deux langues (locale et française) réussissent mieux et, de surcroît, le coût unitaire par enfant dans les établissements bilingues est moindre. Un second exemple éclairant est celui des centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) présents dans les zones rurales en Afrique francophone. Coordinés par des animateurs socioculturels souvent volontaires (locaux ou expatriés), ils permettent d'amener la culture (bibliothèque, alphabétisation) aux personnes isolées géographiquement et socialement. Résultats encourageants: on observe davantage de filles scolarisées là où existe un CLAC alors que la tendance va vers la déscolarisation des filles. Culture, éducation et développement sont donc définitivement liés selon Roger Dehaybe.

De la déculpabilisation au partenariat Nord-Sud

Trop longtemps, la coopération a revêtu le spectre de l'œuvre caritative censée, en quelque sorte, déculpabiliser les pays occidentaux du poids de la colonisation. L'objectif d'« occidentalisation », pour reprendre les termes du sénateur Galand, laisse graduellement place à un véritable partenariat entre les expériences menées de part et d'autre du fossé. Partenariat s'effectuant non seulement à l'échelon national (ex: coopération bilatérale entre la Belgique et le Congo pour la tenue des prochaines élections) que local (ex: entre communes, syndicats, universités). « Aider à faire et non faire » insiste Martine Van Dooren. Pour Benoît Van der Meerschen du Centre national de coopération au développement (CNCD 11.11.11)³, ces objectifs sont louables mais les moyens mis en œuvre pour atteindre une réelle efficacité sont insuffisants: la Belgique peine à atteindre les 0,7 % du PNB d'aide publique au développement que les états industrialisés s'étaient fixés au Sommet de Rio en 1992. Actuellement, l'Europe « plafonne » à 0,39 %. En termes quantitatifs, la Belgique octroyait neuf cents millions d'euros à la coopération – multilatérale ou bilatérale

avec nos 18 pays cibles – en 2005 qui passeront au milliard en 2007.

Dérégionaliser la coopération ?

À côté des moyens financiers octroyés par les pouvoirs publics fédéraux – pour rappel bientôt un milliard d'euros – existe une coopération communautaire et régionale bénéficiant d'un fonds récurrent de 20-22 millions d'euros. Claude Gonfroid, attaché au cabinet de la ministre régionale en charge des Relations extérieures⁴, Marie-Dominique Simonet (CDH), rappelle les objectifs de la coopération régionale à savoir l'accompagnement des projets des ONG mais aussi communes ou autres acteurs de solidarité (ex : syndicats), la synergie avec la politique de la DGCD, la recherche de nouvelles formes de financement (ex : la création récente d'un Fonds international de solidarité « eau » où le citoyen wallon sera taxé sur l'eau à raison de 0,0125 cent/m³ pour contribuer à des projets de coopération) ou encore l'accompagnement des migrants désireux de porter un projet dans leur pays d'origine. « Pour certains pays, la contribution des migrants au PIB national va jusqu'à 30 %. D'où l'importance de seconder les migrants dans des projets autres que les transferts de fonds vers le pays d'origine », souligne l'atta-

ché. Certains acteurs de la scène politique, parmi lesquels Pierre Galand, sont très clairement en faveur d'une défédéralisation de la coopération au développement afin de renforcer les réseaux de proximité. Le débat reste ouvert.

1. SPF Coopération au développement (DGCD), rue des Petits Carmes 15 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 501 81 11 – courriel : remplir le formulaire sur <http://www.diplomatie.be>
2. Francophonie (CGRI-DR), Place Saintelette 2 à 1080 Bruxelles – tél. : 02 421 83 73 – fax : 02 421 87 69 – contact : Marc Clairbois, directeur général et chargé de mission – courriel : m.clairbois@cgri.cfwb.be – site : <http://www.wbri.be>
3. CNCD 11.11.11., rue du Commerce 9 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 250 12 31 – fax : 02 250 12 63 – contact : Benoît Van der Meerschen – courriel : benoit.vandermeerschen@cncd.be – site : <http://www.cncd.be>
4. Cabinet Simonet (Région wallonne), rue des Brigades d'Irlande 2 à 5100 Jambes – tél. : 081 32 80 11 – fax : 081 30 43 20 – courriel : cabinet.simonet@gov.wallonie.be – site : <http://www.simonet.wallonie.be>

AlterEchos

AlterEducat

L'insertion socioprofessionnelle au Nord : Comment travailler dans la coopération ?

La coopération au développement prend donc le pli du partenariat et de la délocalisation de la gestion des projets. Le site de la Direction générale de coopération au développement (<http://www.dgcd.be>) reprend en détails l'ensemble des programmes à destination des personnes désireux travailler dans ce domaine. La tendance va clairement vers une professionnalisation du métier avec des fiches de postes de plus en plus détaillées et donc des exigences d'autant plus précises. Voici le résumé non exhaustif des possibilités :

- Le Service volontaire à la coopération au développement de la Coopération technique belge (CTB) : programme destiné à des jeunes âgés de 20 ans minimum désireux d'acquérir une première expérience professionnelle en rejoignant des équipes de la coopération belge (multilatérale ou bilatérale) pour une durée d'un à trois ans. Plus d'informations sur <http://www.ctbbtc.org>
- Les experts-associés (JPO) : programme destiné à des diplômés de l'enseignement de type long ou universitaire disposant d'une expérience probante de deux ans en rapport avec la fonction et ayant 32 ans maximum. Convention de travail d'un à trois ans. Renseignements : linda.vandenbroeck@diplobel.fed.be
- Les volontaires des Nations-Unies (VNU) : programme destiné à des jeunes avec expérience professionnelle pour des projets d'un à quatre ans désireux travailler au sein des Nations-Unies. Renseignements : Maria.Redmond@unvolunteers.org
- Les volontaires-stagiaires des Nations-Unies : destiné à des universitaires âgés de 27 ans maximum et désireux partir une année. L'appel aux candidats se fait annuellement au mois d'août.

Il est à noter que pour avoir accès à l'ensemble de ces programmes, il est obligatoire d'avoir réussi la formation info-cycles de la Coopération technique belge (CTB). Informations : CTB – Cycles d'information générale, rue Haute, 147 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 505 18 35 – fax : 02 505 18 21 – courriel : infocycli@btctb.org

La coopération vue d'une commune, d'une université et du Forem

Trop souvent, la tendance serait de penser que la coopération ne se passe qu'au niveau fédéral qui détient, jusqu'à ce jour, cette compétence. Séjours diplomatiques des ministres de la Coopération au développement (Armand De Decker, VLD) ou des Affaires étrangères (Karel De Gucht, VLD), missions humanitaires des grandes ONG, qu'en est-il dès lors des actions menées aux échelons locaux? Quelques exemples d'initiatives prises « ici » pour collaborer avec « là-bas ».

« Les problèmes rencontrés dans la lutte contre la pauvreté sont similaires au Nord et au Sud. C'est pourquoi la Ville de Liège, elle-même densément peuplée par des publics fragilisés, s'est engagée voici cinq ans dans un partenariat avec la ville de Lubumbashi en RDC », commente Carmen Fernandez, chef du service Relations extérieures¹ à la Cité ardente. « Quand nous sommes arrivés la première année pour aider les sept communes formant l'entité, il n'y avait même pas de papier ni de bic pour commencer notre mission de registration de la population » poursuit-elle en souriant. Aujourd'hui, l'une des sept communes est informatisée, ce qui permettra graduellement d'enregistrer des actes (naissance, mariage, etc.) mais aussi d'envisager l'organisation d'une couverture sociale inexistante jusqu'à présent. Le budget octroyé à la Ville pour ce partenariat est de 1,33 million d'euros majoritairement couverts par la Direction générale de coopération au développement (fédéral)². Forte de ces résultats encourageants, la Ville planche déjà sur un second projet environnemental destiné à doter Lubumbashi d'un réel service de gestion des déchets via l'achat d'un camion mais aussi l'apprentissage du compostage qui revêt un coût moindre.

ULg – Sénat congolais – DGCD :

« Il faut bien l'avouer: la Belgique manque actuellement de véritables africanistes et l'un des derniers encore actif dans l'enseignement universitaire est Bob Kabamba, politologue à l'ULg » confie le professeur Pierre Verjans³ qui a collaboré à l'ébauche de la nouvelle constitution congolaise. La première version de 1964 de même que sa révision ultérieure (octobre 2004) comportaient des irrégularités

procédurales. D'où l'appel lancé par un rapporteur du Sénat congolais de collaborer avec les professeurs Kabamba et Verjans pour réécrire la constitution et les lois électorales en vue du prochain scrutin. « Si l'on veut intervenir efficacement, le respect de la culture locale est plus que jamais de mise car nous n'avons aucune légitimité face à un peuple muselé par le pouvoir colonial et les régimes dictatoriaux », poursuit Verjans.

Créer son emploi dans la coopération

Yadranka Zorica, responsable de l'Espace international du Forem⁴, explique à une assemblée composée majoritairement de personnes ouest-africaines, le principe de la formation courte (5 mois à temps plein) d'intermédiaires en projets de Solidarité internationale. Cette formation, qui est donnée une fois l'an, est principalement destinée à des migrants en ordre administrativement et inscrits comme demandeurs d'emploi au Forem mais accepte également des Belges désirant œuvrer dans ce champ d'activités. Outre une formation théorique de base sur la gestion de projets de développement (financement, logistique, communication, ressources humaines), elle comprend une immersion linguistique en Irlande et au Royaume-Uni de même que deux stages: l'un dans un des 18 pays cibles de la Belgique et le second dans un organisme ou une institution belge. Un encadrement au niveau de la recherche d'emploi est ensuite offert afin de créer son emploi ou rejoindre les projets existants en Wallonie.

Ces trois exemples illustrent donc l'importance accordée au respect des cultures, au choix des projets.

1. Carmen Fernandez, chef de bureau – Service du Protocole, des Relations extérieures, de l'Information et de la Presse – Ville de Liège – Place du Marché, 2 à 4000 Liège – tél. : 04 221 81 79.
2. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement – DGCD, rue des Petits Carmes, 15 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 501 81 11 – site : <http://www.dgcd.be>
3. Pierre Verjans – ULg, Service de Science politique, faculté de Droit, Université de Liège, bd du Rectorat, 7, B31 à 4000 Liège – tél. : 04 366 30 34 – fax : 04 366 45 – courriel : pverjans@ulg.ac.be
4. Espace international du Forem, contact: Yadranka Zorica, responsable de l'Espace, place Cathédrale, 16/8 à 4000 Liège – tél. : 04 220 03 50 – fax : 04 223 54 57 – courriel : yadranka.zorica@forem.be

AlterEchos

AlterEduc

18 mai 2006/
5205/3679/CHS

Comment l'enseignement peut-il être un vecteur d'insertion ?

C'est la question qui a traversé le deuxième thème de cette journée des insertions. Autour de la table, des responsables politiques pour aborder le premier vecteur d'insertion que constitue l'enseignement obligatoire.

Jules Jasselette, échevin de l'Instruction publique de la ville de Liège introduisait le débat en ces termes : « Nous sommes dans une société duale où l'accès à l'emploi, l'accès à la consommation sont inégalement répartis. Et l'école apparaît, comme le principal vecteur d'égalité. Or elle ne joue pas ou peu son rôle d'ascenseur social. Dans ce contexte, comment assurer une égalité des résultats ? » Seconde question pour alimenter le débat, « est-il possible d'avoir une école égalitaire dans une société qui est profondément inégalitaire ? ».

L'accès à l'emploi passe par l'enseignement supérieur

Pour ouvrir le débat, Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement supérieur de la Communauté française (CDH). Réaffirmant le rôle intégrateur de l'enseignement, la ministre a insisté sur la valeur économique du diplôme en citant quelques chiffres : 75 % des personnes qui détiennent seulement un diplôme de l'enseignement primaire sont au chômage alors que seuls 10 % des diplômés du supérieur sont dans cette situation. Ce qui nécessite d'avoir obtenu au préalable son diplôme de fin de secondaire. L'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur est, on le savait, fortement liée à l'origine sociale de l'étudiant, mais également à son origine géographique. Selon la ministre, 32 % des jeunes résidant dans le Brabant wallon sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur alors qu'ils sont moins de la moitié dans le Hainaut. D'où la volonté des ministres successifs de limiter les obstacles à l'entrée du supérieur. Depuis 2004, différentes mesures ont été prises : la simplification des bourses (avec pour résultats 6.000 bourses octroyées en plus en 2005), la mise en place de subsides sociaux, la suppression progressive des droits d'inscription complémentaires (DIC), un travail sur l'orientation dans le supérieur ou encore la préparation d'un décret sur la promotion de la réussite favorisant le tutorat et la guidance des nouveaux étudiants.

Dès la maternelle

Pour Jean Marc Nollet, député fédéral (Ecolo) et ancien ministre de l'enseignement fondamental, c'était une sorte de come-back. La première fois qu'il reprenait publiquement la parole sur cette matière. « Ce qui me permet de voir les choses différemment, d'avoir sans doute plus de recul ». Pour l'ancien ministre, le travail d'insertion débute à l'école maternelle. D'où l'importance de « travailler ce qui se passe avant et tout au début de l'école. Par exemple, pour les parents d'origine défavorisées, le fait de devoir inscrire un enfant à l'école c'est souvent la première fois qu'ils ont un contact avec une institution qu'ils ont quittée dans des conditions souvent difficiles ». Pour ce faire, il propose notamment de favoriser les contacts entre l'école et la famille en entretenant un espace de dialogue, en travaillant sur le bulletin, le journal de classe ou encore le fait de donner régulièrement aux enfants les travaux réalisés en classe.

Au niveau structurel, J.-M. Nollet propose d'accentuer la logique de différenciation positive initiée sous la précédente législature. Le financement différent selon l'origine socio-économique des élèves est pour le moment cantonné à une partie des frais de fonctionnement des établissements scolaires. Il évoque cependant la nécessité d'étendre la logique à l'encadrement. « C'est en différenciant que l'on permettra au travail d'insertion de s'inscrire durablement dans les écoles ». Au niveau du secondaire, il propose que les moyens publics dont disposent les étudiants de l'enseignement supérieur puissent également être mis à disposition, sous forme de crédits formation, pour les élèves qui ne poursuivent pas de cursus supérieur. Ces crédits seraient distribués de manière inversement proportionnelles à la formation de base.

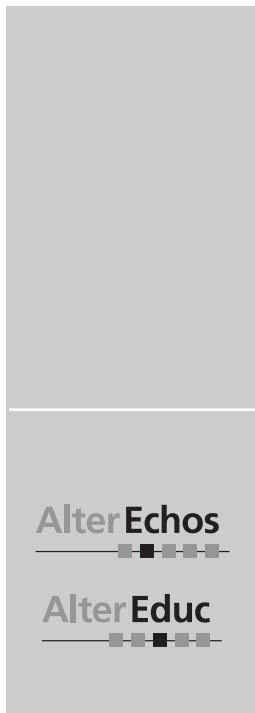
Modulariser pour égaliser ?

Quant au représentant de la ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie Arena (PS), il a insisté sur les six orientations du Contrat pour l'école¹. Premièrement, augmenter le niveau d'éducation de la population scolaire : que la totalité des élèves du fondamental obtiennent leur certificat d'étude de base et que 80 % d'une classe d'âge obtienne le cer-

Alter Echos

Alter Educ

18 mai 2006/
5206/3680/XBN



tificat d'étude secondaire supérieur. Deuxième objectif, améliorer les performances de chaque enfant. Ensuite, augmenter le nombre d'élèves « à l'heure ». Le quatrième vise à favoriser la mixité sociale dans chaque établissement scolaire et dans chaque filière. Le cinquième cherche à mettre sur pied d'égalité les différentes filières d'enseignement afin que le choix de la filière soit un choix positif en développant une approche métier de l'enseignement professionnel. « Afin de ne plus enfermer l'élève dans un filière. Ici, il est question de modularisation, d'articulation avec la formation professionnelle. La progression de l'élève se ferait par acquisition de nouveaux modules. » Enfin, le dernier objectif est de lutter contre tous les mécanismes de relégation qui existent au niveau des établissements d'enseignement.

Le débat a notamment porté, suite à l'intervention de l'échevin Jasselette sur la modula-

risation de l'enseignement qualifiant. Pour ce dernier, « c'est le contraire qu'il faudrait faire. Insister sur les éléments du cursus qui lui permettent de comprendre et agir dans la société. On assiste ici à une balkanisation de la formation professionnelle au profit d'une vision économiste à court terme. Le rôle de l'école n'est pas de répondre aux besoins du marché. Pour ça, il y a le Forem ». Ce à quoi le représentant de la ministre de l'Enseignement obligatoire a répondu qu'il n'était pas question de saucissonner la formation professionnelle. « La modularisation n'a rien à voir avec le saucisson, c'est plutôt de progression vers un métier qu'il s'agit. »

1. L'Agence Alter a publié un dossier sur le sujet téléchargeable sur <http://www.altereduc.be/PDF/AlterEduc-Dossier-Contrat-Ecole-062005.pdf>



www.altereduc.be
alter.educ@alter.be

Abonnement

publication bimensuelle
 un numéro en avril, juillet, août et décembre

Coordonnées – Livraison

Organisme:
 Nom:
 Prénom: Tél.:
 N°: Rue:
 Code postal: Ville:

Coordonnées – Facturation

Organisme:
 Nom: Prénom:
 TVA: Tél.:
 N°: Rue:
 Code postal: Ville:

Courriels + noms et prénoms (indispensables pour obtenir les accès web >> 1 courriel/code)

(1) (2) (3)
 (4) (5) (6)

Tarifs annuels (TVA et port compris pour la Belgique)

- Abonnement Normal**
 publication imprimée + 6 codes d'accès pour la consultation en ligne **110 €**
 exemplaires supplémentaires à la même adresse + codes d'accès supplémentaires **45 €/ex.**
 - Abonnement réservé aux organismes de moins de 10 personnes**
 publication imprimée + 3 codes d'accès pour la consultation en ligne **80 €**
 exemplaires supplémentaires à la même adresse + codes d'accès supplémentaires **45 €/ex.**
- TOTAL: €**

Abonnements de plus de 10 exemplaires et pour particuliers: nous contacter pour les conditions.
Paiement par virement après réception de la facture.

L'abonnement sera activé à la réception du paiement.

20 % de remise pour les abonnés à *Alter Echos*: N° de client

Bulletin d'abonnement à nous faxer au: (0)2 231 15 59

RIS étudiant: entre les pièges à l'emploi et les chausse-trappes de la bureaucratie

Si le minimex était déjà octroyé aux étudiants, la loi de 2002 en a fait une catégorie spécifique, pour laquelle on décline de façon particulière la condition de disponibilité sur le marché de l'emploi. « Dans la mesure où, a expliqué en introduction Christophe Ernotte, directeur de la Fédération wallonne des CPAS, œuvrer à décrocher un diplôme constitue une amélioration de ses capacités d'insertion ».

D'une dépendance à l'autre ?

Benoît Drèze¹, parlementaire CDH et patron d'entreprises de formation par le travail, a rappelé la réalité des pièges à l'emploi qui mobilise son énergie en tant que parlementaire. Si le projet professionnel du bénéficiaire n'est pas sérieux, on risque des dérives. Le CPAS doit savoir que les familles sont capables d'« ingénierie sociale » et doit « vérifier que l'aide est vraiment indispensable ». Et de conclure en approuvant le principe du RIS étudiant: pour s'insérer aujourd'hui, il faut avoir « quelque chose en main », que ce soit une expérience en EFT ou un diplôme.

Julien Van Geertsom², président du SPP Intégration sociale, l'administration fédérale qui chapeaute les CPAS, a montré en quelques chiffres le doublement du RIS étudiant en 3 ans (6.145 à ce jour), caractérisé par une croissance deux fois plus rapide chez les filles que chez les garçons. Il est revenu sur le volet qualitatif de l'évaluation de la loi d'il y a un an: les CPAS sont mal à l'aise avec le RIS étudiant. Ils ne le voient pas spontanément comme relevant de leurs missions. Et le président de se demander, effectivement, s'il s'agit d'un progrès quand un jeune s'émancipe de la dépendance familiale pour se retrouver dépendant du CPAS...

Et d'ajouter, relayé par Etienne Allard³, président du CPAS de Namur, deux notions centrales qui sont souvent des défis: la médiation avec les débiteurs d'aliments (le plus souvent la famille), et la collaboration avec les établissements d'enseignement dans l'accompagnement du jeune. M. Allard insiste aussi sur l'importance de la notion de métier dans l'élaboration du projet professionnel avec ces jeunes, et donc sur les collaborations que son Centre a nouées avec des services pratiquant l'orientation professionnelle.

AlterEchos

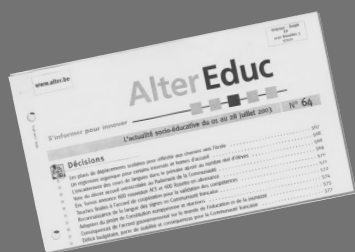
AlterEduc

18 mai 2006/
5207/3681/TLE

*AÉchos n° 205/p. 3:
Réforme du minimex:
l'évolution d'Ernst &
Young critiquée*

*AÉchos n° 171/p.17:
L'octroi du revenu d'in-
tégration sociale aux
étudiants: une nouvelle
circulaire*

“ L'aide à la jeunesse sous tutelle du fédéral ? ”
Besoin d'y voir plus clair ?



Alter Educ
n° 124 (28/04 au 12/05/06)

Le bimensuel Alter Educ vous apporte les informations indispensables pour comprendre l'actualité des secteurs de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse, de l'accueil extrascolaire, de la jeunesse, etc.

Découvrez le sommaire du dernier numéro et inscrivez-vous à la newsletter gratuite sur www.altereduc.be.

Infos et abonnements: alter@alter.be – tél.: 02 541 85 20

Alter Educ
S'informer pour innover

La loi et le sur mesure

La discussion avec les participants⁴ a montré la tension entre les textes de la réglementation et leur esprit, surtout dans l'élaboration des contrats d'insertion. Ainsi, une famille de bénéficiaires qui a plusieurs enfants étudiants peut toucher des revenus mensuels nets de plus de 2.500 euros en cumulant RIS, allocations familiales majorées et bourses d'études. Une telle situation pose question à des travailleurs sociaux dans la mesure où ils gagnent moins si leur ménage n'a qu'un seul revenu... Christophe Ernottte rappelle que le CPAS a toute latitude pour « tenir compte des revenus des ascendants et réduire ses aides au prorata », ce qui permet souvent de repropotionner les aides.

Plusieurs travailleurs sociaux en ont appelé à la simplification administrative tout en demandant que des précisions soient apportées à la réglementation pour éviter ce type de « dérives » ou d'« effets pervers ». Julien Van Geertsom se méfie de cette deuxième logique. Relayé par Etienne Allard, il préfère miser sur l'autonomie des CPAS et des travailleurs sociaux dans la mesure où l'outil qu'est le contrat d'insertion donne une grande souplesse, « très rare dans notre sécurité sociale », et que l'administration outille avec des dispositifs comme la cellule qui tranche les conflits de compétence.

Une pratique présentée par Etienne Allard a spécialement suscité l'intérêt du public. Le CPAS est supposé suspendre le RIS étudiant pendant les vacances quand l'étudiant exerce un job, et pousser celui-ci à en décrocher un. Pour sortir de l'injonction paradoxale que cela donne au jeune, le CPAS de Namur a imaginé un incitant: le cumul RIS-salaire est permis pour une tranche immunisée de 1 000 euros. On n'en a pas donné les détails techniques, mais plusieurs participants étaient demandeurs.⁵

1. Benoît Drèze, rue de Steppes, 20 à 4000 Liège – tél.: 0475 23 25 36 – fax: 04 227 58 34 – courriel: benoit.dreze@lachambre.be – site: <http://www.bdreze.be>
2. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la pauvreté et économie sociale, bd Anspach 1 à 1000 Bruxelles, courriel: secrétariat – tél.: 02 509 84 43 – fax: 02 508 86 97 – courriel: cpas@mi-is.be – site: <http://www.mi-is.be>
3. CPAS Namur, rue d'Harschamp, 9 à 5000 Namur – tél.: 081 24 25 11 – fax: 081 24 25 13 – courriel: cpas.namur@skynet.be – site: <http://www.cpasnamur.be>
4. Essentiellement des travailleurs sociaux de CPAS et des personnes issues des écoles supérieures, qui avaient préparé la table-ronde par une note de travail assez fouillée sur tous les problèmes que pose le RIS étudiant sur le terrain.
5. Pour plus de détails, M. Allard les a invités à contacter sa collaboratrice M^{me} Willame – tél.: 081 24 25 11

échos

DU CRÉDIT ET DE L'ENDETTEMENT

La revue *Echos du Crédit et de l'Endettement* paraît quatre fois par an, à l'initiative conjointe de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement et de l'Agence Alter.

Ce **trimestriel** s'adresse à toute personne en contact avec la **médiation de dettes** et la **prévention du surendettement**.

Dans chaque numéro, un thème particulier est abordé sous forme de dossier: le règlement collectif de dettes, vivre le surendettement en couple, surendettement et accès aux soins de santé, le rôle des huissiers, etc.



Abonnement sur www.alter.be



L'Observatoire
du Crédit et
de l'Endettement



Presse & innovations sociales

Intégration/insertion sociale : L'emploi ne suffit pas

« **Organiser la vie des personnes fragilisées ou organiser la sortie de la précarité ?** » Telle était la question qui sous-tendait la séance plénière consacrée à « **l'action sociale en partenariat: en Wallonie et ailleurs** ». Se référant aux débats de la matinée, le modérateur **Marc Jacquemain, sociologue à l'Université de Liège, soulignait à quel point ce dilemme était problématique : « Comment faire de l'insertion sociale dans une société qui continue à produire de l'exclusion ? D'autant que la machine à produire des pauvres va très vite et que les travailleurs sociaux doivent s'adapter, se professionnaliser. »**

L'exclusion est polymorphe

À cela, Christian Dupont, ministre fédéral de l'Intégration sociale, répond que « bien sûr, il faut organiser la sortie de la précarité, mais qu'il faut aussi la prévenir. » Pour lui, il importe de faire l'école des consommateurs pour éviter le surendettement. Il insiste aussi sur le rôle que le système scolaire doit jouer. Par ailleurs, il rappelle que l'exclusion est polymorphe, qu'elle soit financière ou scolaire, qu'elle concerne les soins de santé ou le logement. D'où toute l'importance d'avoir une approche pluridisciplinaire. Cependant, s'empresse-t-il d'ajouter, s'il est bon de professionnaliser les travailleurs sociaux, ils ne pourront jamais tout faire.

Pour Christiane Vienne, ministre wallonne de l'Action sociale et de la Santé, il faut se poser la question de notre regard sur le modèle social actuel. Loin de rejeter le concept « d'inclusion sociale », elle déclare être « revenue » du concept « d'acteur censé se secouer et se prendre en charge ». Selon la ministre, il est faux de dire que la société crée des inégalités, car la société est tout simplement inégale par nature. « C'est donc aux pouvoirs publics de lutter contre cette nature. » Et d'ajouter : « Qu'est-ce qui constitue l'intégration ? Le travail. Or, en Région wallonne, une personne sur cinq n'a pas accès au travail. Les pouvoirs publics créent de l'emploi, mais ils ne sont plus accessibles à tous. » Dès lors, la ministre se demande s'il ne faut pas plutôt donner aux gens les possibilités et les moyens de vivre leur vie. « Dans ce contexte, estime-t-elle, les partenariats des Relais sociaux ont un rôle à jouer, car ce sont eux qui constituent le maillage

social pour agir rapidement et aider les gens à sortir de la précarité. »

Enfin, Ann Neels, directrice du service de l'Inspection de l'Aide sociale du CPAS d'Anvers, souligne l'augmentation des dualités dans notre société qui est plus dangereuse et difficile qu'il y a 40 ans, vu le nombre de divorces, pertes d'emploi, de faillites, etc. « Exclure la pauvreté est impossible, ce qui implique qu'il faut lutter contre elle chaque jour. Il faut donner aux gens les possibilités de sortir de la précarité. Mais ce n'est pas uniquement le rôle des CPAS. Il faut établir des partenariats avec d'autres acteurs. »

Des leviers multiples pour réinsérer

Après les exposés introductifs, des réactions sont venues de la salle. Une participante était ravie d'entendre déclarer que « tout le monde ne peut pas avoir un emploi ». Une autre a demandé qu'elle était la responsabilité des politiques pour aider à retrouver une dignité. Plus spécifiquement, quelqu'un souhaitait comprendre pourquoi les subsides aux écoles de consommateurs en Wallonie avaient été supprimés alors que leur travail de prévention semble nécessaire. Sur ce point, Christiane Vienne a répliqué que les subsides se montaient à 1.600-1.800 euros par an et qu'elle était convaincue « qu'avec cette somme, on ne savait rien faire. De plus, une évaluation des écoles a montré qu'elles ne constituaient pas le meilleur outil. » D'où la suppression des subsides pour les réinvestir ailleurs, soit dans la médiation de dettes : « Ces services sont plus efficaces. Quand les dettes sont négociées, il y a un accompagnement pour éviter des rechutes. » Mais elle insiste sur le fait que pour ce problème – ou d'autres – il faut arrêter de croire qu'il est résolu une fois pour toutes. Et c'est là qu'est la responsabilité politique pour aider les personnes à retrouver leur dignité : « Notre rôle est de pouvoir aider les gens à tous les moments de la vie. »

Par rapport à la question de l'accès à l'emploi, Christian Dupont a précisé que « si tous ne peuvent pas accéder à l'emploi, des formations peuvent y aider. Mais l'emploi n'est pas tout, ajoute-t-il, il faut jouer sur d'autres leviers, comme la participation culturelle et sportive. » Ann Neels partage ce point de vue, mais insiste sur l'importance du travail, car le budget de l'État n'est pas illimité. Mais à Anvers, comme ailleurs, ce n'est pas le seul levier pour réinsérer.

AlterEchos

AlterEduc

23 mai 2006/
5208/3682/BMT

Voir AÉchos n° 207 :
Restructuration de la
lutte contre le surendet-
tement en Wallonie, exit
les écoles de consomma-
teurs

L'accueil inconditionnel et anonyme

Autour de la table pour débattre de l'accueil en urgence, de sa (non-)conditionnalité, de son anonymat ou pas, des représentants des services d'aide et d'urgence sociale de trois grandes villes : Charleroi, Liège et Bruxelles. Des absents : les CPAS d'Anvers et de Gand et l'associatif, présent dans la salle mais pas parmi les invités.

David Lambert, responsable du dispositif d'urgence sociale du CPAS de Charleroi¹ ouvre le feu : « Nous disposons à Charleroi de trois abris de nuit. Un seul n'exige pas de fournir une identité à l'entrée. La personne hébergée peut passer maximum 4 nuits par semaine et 50 nuits par an. Pour contrôler cela, il faut qu'on puisse identifier les gens mais il n'est pas demandé de documents d'identité, un prénom, même inventé, suffit. À l'abri de jour, la personne donne son prénom et la première lettre de son nom, si un accompagnement plus poussé s'avère nécessaire avec, souvent à la clé, des démarches administratives, alors il est demandé de décliner son identité complète. On peut donc parler d'un accueil anonyme mais une fois qu'on entre dans l'accompagnement social, on est obligé de sortir de l'anonymat. À noter que 8 à 9 personnes sur dix donnent d'emblée leur nom même s'ils savent qu'ils ne sont pas obligés. Quant à l'inconditionnalité, elle est importante si on veut pouvoir toucher des personnes qui n'ont souvent plus eu, ou jamais eu, de liens avec des intervenant sociaux. Mais cette inconditionnalité n'est pas totale puisque chaque abri a son propre règlement d'ordre intérieur et des règles minimales à respecter. Et puis il faut aussi faire remarquer que la logique des CPAS en matière d'aide urgente se heurte bien souvent à celle des abris de nuit, car l'aide des CPAS est comme toute aide publique soumise à conditions. »

Inconditionnalité : illusoire ?

« À l'abri de nuit, explique Josette Deltour, coordinatrice de l'urgence sociale au CPAS de Liège², les personnes peuvent séjourner sans donner leur nom et sans conditions pendant 7 jours. S'ils veulent prolonger leur séjour et bénéficier d'un accompagnement social, alors ils sont invités à décliner leur identité. » Quant à l'inconditionnalité de l'accueil, pour Josette Deltour, elle est illusoire si on veut arriver à orienter les usagers vers les personnes adéquates.

Une conditionnalité souvent inhérente aux structures publiques chargées de justifier les dépenses engagées et soumises à la loi. Mais le respect de la loi organique des CPAS peut aussi revêtir une certaine flexibilité. Ainsi, David Lambert explique que le CPAS de Charleroi dispose d'un assistant social "hors les murs" qui se rend dans les abris, les associations pour prostituées, etc. "Il est sur le terrain, organise des permanences et joue un rôle de médiateur, un rôle pro-actif en termes d'action sociale. Cet AS se rend aussi deux fois par mois avec les éducateurs de rue pour aller à la rencontre des personnes dans la rue. Il y a donc moyen de construire des partenariats avec l'associatif et pour une institution publique de se montrer relativement flexible. Ça donne chez nous de bons résultats."

Un anonymat très peu demandé

« Dans le secteur associatif, remarque la coordinatrice des centres de services sociaux de Liège, nous revendiquons l'inconditionnalité de l'accueil car les gens qui viennent dans nos services ont d'abord besoin de se poser avant d'être orientés et de rentrer dans un processus d'accompagnement ou de réinsertion ».

Une analyse confirmée par la directrice d'une maison d'accueil pour hommes : « Chez nous, on a l'habitude de dire : accueil inconditionnel mais séjour conditionnel. Si nous fixions des règles dès l'accueil, beaucoup de SDF ne franchiraient jamais la porte. Quant à l'anonymat, selon notre expérience, il y a très peu de personnes qui le souhaitent sauf si elles ont quelque chose à cacher mais dans ce cas, elles ne s'adressent pas à nous. Seule exception à la règle : les sans-papiers. »

« Je constate la même chose, confirme cette psychologue à l'antenne psycho-paramédicale de Verviers, nous n'avons quasi personne qui ne veut pas donner son nom. Appeler quelqu'un par son prénom ou son nom, est une forme de reconnaissance, les gens en ont besoin. »

Cachez ces parias que je ne saurais voir

Pascale Perreita, directrice du Casu (Centre d'action sociale d'urgence)³ de Bruxelles partage cet avis : « Quand on travaille avec des gens qui sont invisibles pour la société, il est important de leur donner un nom, une visibilité même si ce n'est pas leur vrai nom, peu

AlterEchos

AlterEduc

18 mai 2006/
5209/3683CME

*AÉchos n°186/p. 10 :
Le Casu dresse le bilan
de quatre ans d'activités
et plaide pour un obser-
vatoire des sans-abris*

*AÉchos n° 167/p. 16 :
des propositions pour
sortir de l'impasse le
secteur de l'aide aux
sans-abris*

*AÉchos n° 155/p. 8 :
L'inauguration des nou-
veaux locaux du
Centre d'action sociale
d'urgence bruxellois fait
grincer des dents*

importe. C'est une reconnaissance importante, parfois le dernier lien formel avec la société. Quant à la conditionnalité évoquée auparavant, chez nous, elle était dans un premier temps liée au nombre de places. 'Plus de place, vous n'entrez pas ; places libres, on vous accueille'. Au fil du temps, nous nous sommes rendu compte qu'en travaillant comme cela, ce n'était souvent pas les plus vulnérables qui étaient accueillis car ils n'avaient pas accès au téléphone, ne savaient pas que le Casu existait, etc. Nous avons donc dû fixer des critères d'accès pour être sûrs de toucher les personnes les plus en besoin. Nous avons ainsi donné priorité aux personnes accompagnées d'enfants, aux mineurs, aux femmes battues avec enfants et aux personnes en chaise roulante. Nous avons également un règlement parce qu'il est nécessaire de mettre des limites, de fixer des balises. Si par exemple, il y a un passage à l'acte, violent s'entend, il peut y avoir de 1 à 15 jours d'exclusion du Casu. Cela permet une prise de conscience, l'apprentissage du vivre ensemble. Mais attention, personne n'est jamais exclu définitivement et le personnel est toujours disponible pour discuter du passage à l'acte, de la crise. »

Le mot de la fin ira à Yvon Henry, responsable du Relais social de Liège⁴: « Depuis que les lois sur le vagabondage et sur les hôpitaux psy-

chiatriques ont été modifiées, les personnes auparavant prises en charge par la gendarmerie et les hôpitaux se sont retrouvées dans la Cité. Cela crée aujourd'hui des peurs que les gens ne savent comment gérer. Le risque étant avec cette évolution de vouloir les remettre 'dans les murs', de les ré-enfermer, de les faire disparaître de notre vue. Il suffit de constater : le seuil de tolérance baisse de plus en plus par rapport à la mendicité, aux toxicos, aux sans-papiers. On dit vouloir insérer... dans une société excluante. Les associations n'agissent que sur les conséquences, mais il est important que nous nous penchions, avec le politique, sur les causes. »

1. CPAS de Charleroi, Urgence sociale, bd. Zoé Drion, 21 à 6000 Charleroi – tél. : 071 32 12 12 – site : <http://www.cpascharleroi.be/>
2. CPAS de Liège, place St Jacques, 13 à 4000 Liège. Urgence sociale, rue du Vertbois 86 à 4000 Liège – tél. : 04 221 13 13.
3. Casu, rue du Petit Rempart 5 à 1000 Bruxelles - tél. : 0800 99 340.
4. Relais social de Liège, rue Lonhienne, 2 à 4000 Liège – tél. : 04 223 78 73.

AlterEchos

AlterEduc

Envie de rebondir...



... sur l'innovation sociale ?

Le bimensuel *Alter Échos* décode avec vous toute l'actualité sociale et les enjeux de l'action sociale, du logement, de l'emploi et de la formation, de la réinsertion, etc.

Découvrez le sommaire du dernier numéro et inscrivez-vous à la newsletter gratuite sur www.alterechos.be.

Infos et abonnements : alter@alter.be – tél. : 02 541 85 20

AlterEchos

Rebondir sur l'innovation sociale

Le partenariat bénévole/professionnels – services publics/associations

Les bénévoles, on en parle beaucoup actuellement, puisque leur statut fera prochainement l'objet d'une loi d'application à parti du 1^{er} août 2006. Mais si leur aide s'avère souvent précieuse, l'articulation avec les professionnels peut s'avérer parfois problématique.

Ainsi, cette expérience du Casu (centre d'action sociale d'urgence à Bruxelles)¹, qui a sa création, a disposé d'un nombre conséquent de bénévoles, parfois plus nombreux que l'équipe permanente. « Nous avons des bénévoles de bonne volonté mais qui n'étaient pas formés et s'investissaient trop ou mal avec les personnes qui fréquentaient le Casu, allant jusqu'à héberger certains ou à donner des rendez-vous en dehors des murs du Casu, il n'y avait plus de limites, explique Pascale Perreita, directrice du Casu. Il y avait clairement dérive dans la méthode de travail et si certains ont obtenu des résultats fabuleux, pour d'autres, les situations sont devenues catastrophiques. Il manquait à ces bénévoles une formation à la rencontre avec l'autre. Nous avons dû mettre le holà et avons continué à travailler avec des bénévoles "professionnels", c'est-à-dire des médecins et spécialistes de Médecins du monde pour nos permanences médicales et des bénévoles de la Croix-Rouge pour la maraude qui eux sont formés au secourisme mais à qui nous donnons également une formation. » Une réalité rencontrée par d'autres associations présentes au débat.

De l'action coordonnée à l'action concertée

Quant au partenariat public/associations, il semble se répandre de plus en plus, d'abord par nécessité, parfois plus si affinités. « Le CPAS ne peut faire face à tout, constate David Lambert en charge du dispositif d'urgence sociale du CPAS de Charleroi², nous avons donc commencé par un partenariat de fait; puis nous avons été amenés à nous rencontrer au sein du Relais social de Charleroi, il a fallu apprendre à se connaître; ensuite encore, on a développé des projets ensemble, nous avons maintenant une équipe nocturne mixte, c'est-à-dire que notre équipe se rend la nuit dans la rue avec des éducateurs de Charleroi Rue. Les services se sont coordonnés pour aller voir sur le terrain les personnes qui ne se rendent pas

dans les abris de nuit. Nous sommes passés petit à petit d'une action coordonnée à une action concertée. Certes, chacun garde ses spécificités mais il y a des débats qui se font ensemble. Par exemple: quel type d'infos s'échange-t-on sachant que les CPAS ont aussi dans leur mission un objectif de contrôle, ce qui n'est pas le cas de l'associatif mais que le CPAS peut aussi se ménager une petite marge d'indépendance? »

Pour Josette Deltour du dispositif d'urgence du CPAS de Liège³, le partenariat, s'il s'avère difficile, comporte aussi énormément de richesse. « Notre service d'urgence est basé au CPAS car nous avons à disposition un local, un GSM, un véhicule mais nous avons autour tout un partenariat associatif qui s'est construit. Au départ, par le biais de conventions et puis le Relais social est arrivé pour coordonner l'ensemble. » Une mise en place du Relais social qui a permis, selon Brigitte Collard, directrice de la Maison d'accueil des sans-logis, de faciliter les choses sur le terrain.

Des regrets aussi de la part de ce bénévole de Saint-Vincent de Paul souvent confronté à l'envoi de personnes qui avaient sollicité une aide du CPAS: « Il n'est pas rare que le CPAS mette parfois jusqu'à un mois à répondre à une demande d'intervention. En attendant la décision sur un dossier, vu l'urgence de la situation, ils nous envoient les personnes pour un colis alimentaire, mais sans aucune concertation préalable. Il est communément admis, apparemment, au CPAS, que nous pallions le manque de rapidité de l'institution publique, et on ne trouve même plus normal de nous contacter auparavant. Là, il y a clairement un manque de partenariat et de concertation. »

Une contamination saine

Yvon Henry, responsable du Relais social liégeois⁴, souligne quant à lui les différences dans la manière de concerter entre public et privé. « Dans le public, pour être caricatural, les décisions sont souvent pyramidales, imposées du haut vers le bas. Dans les situations d'urgence, il est difficile de travailler comme cela. On ne peut attendre des décisions d'en haut. On se concerta, le fait de construire des réseaux amène à prendre des décisions qualifiées d'horizontales. Un des effets induits

AlterEchos

AlterEduC

18 mai 2006/
5210/3684/CME

*AÉchos n°186/p. 10:
Le Casu dresse le bilan
de quatre ans d'activités
et plaide pour un obser-
vatoire des sans-abris*

*AÉchos n° 167/p. 16:
des propositions pour
sortir de l'impasse le
secteur de l'aide aux
sans-abris*

*AÉchos n° 155/p. 8:
L'inauguration des nou-
veaux locaux du
Centre d'action sociale
d'urgence bruxellois fait
grincer des dents*

actuellement des partenariats public-privé, c'est que les services publics et les grosses associations sont petit à petits contaminés. Mais le passage du terrain vers les décideurs reste un enjeu important. Souvent le courant passe entre travailleurs mais ça bloque au-dessus. »

Pour Michelle Maréchal, du service « aide locative » du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, il existe aussi un autre obstacle au partenariat: « Il n'est pas toujours évident que les travailleurs sociaux sur le terrain soient convaincus du partenariat. On l'est dans la hiérarchie mais pas au niveau des assistants sociaux par exemple. S'ils ne sont pas intégrés, informés, alors, on reste dans l'individuel et le partenariat demeure une coquille vide. »

Enfin, à noter qu'en marge du sujet, un appel pressant a été lancé pour obtenir plus de chiffres sur l'action sociale. Une absence de chiffres qui selon Pascale Perreita, directrice du

Casu, ne permet pas d'évaluer les évolutions, ni d'avoir de vision prospective. Un appel relayé par Christine Ruyters de l'Iweps (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) qui témoigne du manque de coordination et de partenariat, – on y revient, entre le fédéral, le régional et les communes pour communiquer leurs chiffres et par là permettre des évaluations dans le cadre du plan d'inclusion social européen.

1. Casu, rue du Petit Rempart, 5 à 1000 Bruxelles – tél.: 0800 99 340.
2. CPAS de Charleroi, Urgence sociale, bd Zoé Drion, 21 à 6000 Charleroi – tél.: 071 32 12 12 – site: <http://www.cpascharleroi.be/>
3. CPAS de Liège, place Saint-Jacques, 13 à 4000 Liège. Urgence sociale, rue du Vertbois 86 à 4000 Liège – tél.: 04 221 13 13.
4. Relais social de Liège, rue Lonhienne, 2 à 4000 Liège – tél.: 04 223 78 73.

Alter Echos



Rebondir sur l'innovation sociale

www.alterechos.be
alter.echos@alter.be

Abonnement

publication bimensuelle
 un numéro en avril, juillet, août et décembre

Coordonnées – Livraison

Organisme:
 Nom:
 Prénom: Tél.:
 N°: Rue:
 Code postal: Ville:

Coordonnées – Facturation

Organisme:
 Nom: Prénom:
 TVA: Tél.:
 N°: Rue:
 Code postal: Ville:

Courriels + noms et prénoms (indispensables pour obtenir les accès web >> 1 courriel/code)

(1) (2) (3)
 (4) (5) (6)

Tarifs annuels (TVA et port compris pour la Belgique)

- | | |
|--|--------------|
| <input type="checkbox"/> Abonnement Papier + Web
publication bimensuelle imprimée + 6 codes d'accès pour la consultation en ligne | 110 € |
| <input type="checkbox"/> Abonnement Papier uniquement
publication bimensuelle imprimée | 70 € |
| <input type="checkbox"/> Abonnement Web (réservé aux étudiants et adultes en formation)
1 code d'accès pour la consultation en ligne | 35 € |
| TOTAL: € | |

Abonnements pour plusieurs exemplaires à la même adresse: nous contacter pour les conditions.

Paiement par virement après réception de la facture.

L'abonnement sera activé à la réception du paiement.

20 % de remise pour les abonnés à *Alter Educ*: N° de client

Bulletin d'abonnement à nous faxer au: (0)2 231 15 59

L'insertion des jeunes par la culture

L'espace-rencontre culture a réuni huit expériences de terrain. Chacune met en avant, à sa manière, l'intérêt de travailler l'insertion à partir du levier culturel. Ces projets mettent l'accent sur la dimension participative, l'expressivité, l'intérêt de croiser les points de vue, de se décentrer, travailler les différences...

Antoinette Corongiu, directrice de la Fédération des maisons de jeunes définit les MJ¹ comme « un espace d'échange et de rencontre qui favorise pour le jeune une vie collective à travers ses projets, l'insertion culturelle, sociale ». L'intérêt de la culture pour l'insertion des jeunes est néanmoins indirecte. « Cela ne permet pas de trouver du boulot. Mais cela permet de s'exprimer, se réaliser, prendre sa vie en main. » Avec 106 maisons de jeunes, la FMJ cherche à développer « des projets dans lesquels les jeunes se sentent bien ». A l'image du projet « Trajet réel, trajet rêvé » développé ces dernières semaines (voir *AEduc* n° 124).

Lézarts urbains

Alain Lapiower est le directeur de Lézarts urbains², l'ancienne Fondation Jacques Gueux qui travaille au développement et au soutien des cultures urbaines. « Ce sont ces cultures qui se sont développées dans les zones suburbaines et qui ont été rejetées des centres-villes. Paradoxalement, s'y sont développées des formes d'expression culturelle qui rénovent de façon fulgurante les formes d'expressions reconnues. » Ici aussi la culture est conçue comme un moyen d'insertion : « Nous partons du principe qu'en pratiquant une discipline artistique, un jeune peut se trouver un boulot. Cela aide au sens où c'est une manière de s'exprimer par l'art qui permet de développer des compétences, c'est une manière de s'en sortir, c'est aussi une forme de reconnaissance sociale susceptible de donner confiance. »

Caravanes des quartiers

Nina Gazon du centre culturel « Les Chioux »³ expose quant à elle le projet Caravane des quartiers, inspiré d'une expérience française. Ce travail de proximité dans le quartier de Droixhe à Liège cherche à renverser la tendance à la stigmatisation de certains quartiers et des populations qui y vivent. « Nous sommes attentifs à intégrer la population dans

la préparation de l'activité. Le travail se réalise donc en collaboration avec le reste du tissu associatif présent dans le quartier. Cette participation au projet dès son origine permet au jeune de développer des savoir-faire, des savoir-être... » Le festival se déroule au pied des tours et mélange les styles, les âges et les populations, ce qui permet de briser les stéréotypes. On y trouve des arts du cirque, du rap, du rock... Boum, qui vit à Droixhe, est, cette année le coordinateur de l'événement. « La programmation est le reflet de ce que le quartier vit... Tout le monde s'y retrouve parce qu'elle se base sur des réunions auxquelles les jeunes participent. Ce festival, c'est une manière d'ouvrir un quartier refermé sur lui-même. C'est une ouverture à l'autre, à d'autres modes d'expression. » Et cette ouverture fonctionne dans les deux sens...

SIAJ

Le Service d'information et d'animation des jeunes (SIAJ)⁴ propose des animations à partir de la photographie. Emilio De Benedicti, son coordinateur explique la démarche. « À partir de techniques qui ne sont, a priori, pas leurs modes d'expression habituels – par exemple la photographie –, on leur propose d'exprimer leur quotidien. L'idée est de promouvoir une démarche réflexive et participative centrée sur l'expression des jeunes par eux-mêmes et pour eux-mêmes à partir d'un moyen d'expression reconnu socialement. L'objectif est de les aider à faire entendre leurs idées, leurs projets à la société en général. » D'après Emilio De Benedicti, « la première réaction est souvent : "Mais il n'y a rien à photographier ici." Les jeunes photographient ce qui les entoure. Petit à petit, en leur apprenant à s'approprier la technique, on les invite à voir ce qu'il y a derrière les choses. En utilisant un mode d'expression socialement reconnu, l'objectif est de proposer un dialogue avec le reste de la société. De dire au monde des adultes : "Vous voyez le monde que vous êtes en train de nous laisser". »

Musique et espérance Belgique

Waldia Allegría a exposé l'action de "Musique et espérance Belgique". À l'origine, l'action de Miguel Angel Estrella, un pianiste emprisonné sous la dictature en Argentine. Le travail en Belgique s'inscrit dans une volonté d'éveil aux sons, de dialogue à partir de ce qu'évoque

AlterEchos

AlterEduc

23 mai 2006/
5211/3685/XBN

AEduc n°124 :
« Trajet rêvé-trajet
réel » ou comment
sublimer le quotidien

pour chacun la musique. « L'éveil musical peut aussi constituer un appui aux méthodes d'apprentissage de la lecture. » Évoquant un travail à partir d'un opéra, elle parle des savoirs qui sont mobilisés : lire, bouger, parler correctement...

Wake-up

Pierre Muylle a coordonné le projet Wake up dans le cadre de Bruges 2002. Cet événement culturel d'envergure s'est traduit, au-delà du centre historique, par une mobilisation des habitants et des travailleurs sociaux de trois quartiers les moins favorisés de la ville. « L'objectif était, en utilisant les moyens disponibles dans le cadre de Bruges 2002, de créer une certaine proximité entre les autres habitants et ces quartiers. » Pour l'intervenant, « déjà, le fait de se poser cette question était une bonne chose ». Finalement, le projet s'est prolongé en développant une responsa-

bilisation des habitants alors qu'au départ, « la plupart s'attendaient à quelque chose de tout fait, que l'on n'aurait qu'à consommer, comme on le demande d'habitude ».

1. FMJ, Place Saint-Christophe, 8 à 4000 Liège – tél. 04 223 64 16 – courriel : fmj@skynet.be – site : <http://www.fmjbf.org>
2. Lézarts urbains, rue Hôtel des monnaies, 184-186 à 1060 Bruxelles – tél. : 02 538 15 12 – site : <http://www.lezarts-urbains.be/>
3. Les Chiroux, place des Carmes, 8 à 4000 Liège – tél. : 04 223 19 60 – site : <http://www.chiroux.be>
4. SIAJ, Rue du Marteau, 19 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 219 46 80 – site : <http://www.siaj.be>

Deux cahiers par mois pour changer votre manière de voir l'action sociale et la santé.

Deux cahiers pour présenter les formules qui innovent.

A lire gratuitement en ligne sur <http://www.labiso.be>

Venez lire.
Venez donner votre avis.
Venez innover.

Labiso
Labiso.be, le laboratoire des innovations sociales

Partout en Région wallonne, au plus près des gens, les professionnels de l'action sociale et sanitaire réinventent chaque jour leur métier. Le secteur bouge. Innovantes ou confirmées, des initiatives cherchent à coller au plus près aux nouvelles réalités sociales, aux nouveaux besoins, aux nouvelles formes de pauvreté. Handicap, toxicomanies, personnes âgées, santé mentale, insertion, etc. : les terrains d'innovation sont multiples. Les professionnels débordent d'idées, ils portent des projets qui appellent l'attention, la réflexion, les échanges et les débats. **Une collection de livres numériques leur donne la parole.**

Une initiative de Texto asbl et de l'Agence Alter, avec le soutien de la ministre wallonne des Affaires sociales et de la Santé et de Luc Pire Electronique